

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Assistant socio-éducatif

Informations sur le concours

Publié le :	06-07-2026
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	8
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	05-11-2026
A propos du poste :	

Dans le respect des enfants accueillis au sein d'un groupe, l'éducateur assure, une prise en charge éducative et un accompagnement individualisé favorisant leur développement, leur autonomie ainsi que leur insertion,. Son implication au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un esprit de complémentarité doit contribuer au bien être des jeunes accueillis. L'éducateur est référent de plusieurs situations d'enfants

Informations sur l'établissement

Nom : DEPARTEMENT DU CHER - CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANCE ET FAMILLE
Ville : 18000 Bourges

Pour candidater

Date limite de candidature : 02-10-2026
Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 4 du décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif.

Pièces à fournir :

- Lettre de demande d'admission à concourir précisant le concours visé
- Curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi

- Copie des titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire
- Une copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des pays membres de l'Union européenne
- Un extrait n°2 du casier judiciaire, demande effectuée par la collectivité
- Un état signalétique des services publics, accompagné de la(es) fiches de poste occupés (se rapprocher des services carrières de votre/vos employeur(s) actuels et ultérieurs)
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code service national

L'inscription au concours ne sera effective qu'après réception dans les délais impartis de ces documents. Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

M. le Président du Conseil départemental du Cher

Direction des ressources humaines et des compétences

Service valorisation des Compétences

1 Place Marcel Plaisant – CS N)30322 – 18023 BOURGES Cedex